

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS HANDICAPES A LA DGFIP AU TITRE DE L'ANNEE 2016

En application du décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, la Direction générale des Finances publiques recrute par la voie contractuelle des travailleurs handicapés de catégorie A, B et C.

Peuvent participer à ce recrutement les candidats reconnus travailleurs handicapés ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi citée à l'article L 5212-13 du code du travail, sous réserve que leur handicap soit jugé compatible avec l'emploi postulé.

1 - Volume de recrutement

Au titre de l'année 2016, le nombre de postes offerts est fixé à 111 : 10 agents de catégorie A , 29 agents de catégorie B et 72 agents de catégorie C.

Pour l'année 2016, il appartient à la DDFiP des Hautes-Pyrénées de procéder au recrutement de :

- 1 agent de catégorie B, à la date du 1er octobre 2016
- 1 agent de catégorie C en résidence à Lannemezan, à la date du 1er juin 2016

En raison des mouvements de mutation fusionnés, le choix de la dominante était laissé aux directions de recrutement.

En raison de la situation des effectifs au SIP-SIE de Lannemezan, il a été décidé de recruter l'agent B en résidence à Lannemezan et de donner une dominante fiscale aux deux recrutements.

2 - Publicité du dispositif

Les offres d'emploi ont été diffusées par le bureau RH-1C sur des sites spécialisés dans le recrutement des travailleurs handicapés et publiées sur "l'espace recrutement" du site du ministère.

La DDFiP des Hautes-Pyrénées a également informé la MDPH, Pôle emploi, les préfetures et les mairies de l'ouverture du recrutement.

3 - Dépôt des candidatures et sélection des candidats

Les candidats pouvaient déposer leur dossier de candidature auprès des directions sur lesquelles ils postulaient jusqu'au 25 janvier 2016.

Pour sa part, la DDFiP des Hautes-Pyrénées a reçu près de 100 dossiers de candidatures pour l'emploi C et tout autant pour l'emploi B.

La sélection s'est opérée en deux temps avec un examen des candidatures sur dossier et un entretien de sélection.

Les entretiens de sélection se sont déroulés au siège de la direction courant février. A l'issue de ces entretiens, deux candidates ont été retenues, l'une pour l'emploi C, l'autre pour l'emploi B.

Les deux dossiers de candidatures ont été transmis au bureau RH-1C pour validation.